

Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du lundi 27 octobre 2025

Convocation du 22 octobre.

Ordre du jour :

- Contrat de M. Doublet Thiery reconduction
- Recensement : recrutement agents recenseurs
- Travaux City Stade : subventions, délibération
- Proposition installation de borne de recharge par Electric55
- Titularisation de Mme Fontaine Noémie / modification durée horaire de travail
- Devis spectacle de Noël pour les écoles du RPI
- Achat maison 6 Place du 8 Mai
- Travaux parking mairie : réponse subvention du département. Déclaration de travaux
- Remplacement ordinateur Médiathèque
- Questions diverses

Présents : Mmes Boucaud Martine, Sorin Martine, Guille Florence, Lamothe Micheline, Fontaine Nathalie, MM. Chérat Patrick, Roy Didier, Camus Thierry, Brochon François, Ovide Bruno, Belaud Bernard, Boissard Vivien, Wilfried Bret, Chaignier Nicolas.

Absent excusé : M. Noël Régis.

Secrétaire : Mme Guille Florence.

Président de séance : M. Chérat Patrick.

Ouverture de séance à 20h30.

Approbation du procès-verbal du 25 septembre 2025 à l'unanimité des membres présents.

Reconduction contrat de travail saisonnier de M. Doublet.

Compte tenu de la charge de travail pour l'entretien paysager du bourg et des hameaux, nous recrutons chaque année une personne à temps non complet pour la saison dès le printemps. M. Doublet a rempli très bien sa mission, son contrat était d'une durée de 7 mois, de 24 heures hebdomadaires et doit se terminer le 31 octobre. La saison d'automne demande une attention pour la taille, le ramassage des feuilles dans le bourg et un dernier passage pour l'entretien des hameaux avant l'hiver. Pour cela, la reconduction de son contrat est proposée pour une durée de 2 mois dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire le contrat de M. Doublet Thiery, à partir du 1^{er} novembre jusqu'au 31 décembre 2025.

Recrutement agents recenseurs.

Le recensement de la population organisé par l'Insee va se dérouler sur notre commune du 15/01 au 15/02/2026. Pour cela, le Conseil Municipal avait désigné les coordinatrices, Mmes Rigon et Fontaine pour suivre ces travaux. Elles ont suivi la formation obligatoire et leur rôle sera d'accompagner et de suivre le travail de prospection des agents recenseurs et du lien avec l'Insee. Vu que la charge de travail supplémentaire va représenter pour ces agents des heures complémentaires, elles devront être rémunérées selon l'indice de leur contrat de travail. M. le Maire a rappelé que nous obtiendrons une dotation forfaitaire pour compensation des frais engagés par la commune.

La commune a la charge d'engager les agents recenseurs. Deux personnes se sont manifestées, il s'agit de Mme Gaillard Sandra et de M. Hamadache Slimane tous les deux habitants de la commune. Ils devront avoir les qualités requises : **disponibilité (en journée, en soirée, le samedi...), être organisé, rigoureux, sérieux, persévérant avec des capacités relationnelles, avoir la connaissance de la commune, et être non défavorable à l'outil informatique et à internet.**

Lors de la réunion de Conseil du 26 août 2025, nous avons fixé la rémunération forfaitaire des agents recenseurs à 1 000 € brut. Ces personnes acceptent ces conditions comprenant les 2 demi-journées de formation prévues début janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge M. le maire d'effectuer toutes les démarches administratives, du recrutement des agents recenseurs comprenant aussi tous les frais engagés par la commune pour cette opération.

City Stade.

Pour financer ce projet, des dossiers avaient été déposés pour obtenir des subventions auprès du département, de l'Agence des Sports de la Région, et au titre de la DETR.

Nous avons eu le retour et la confirmation de la dotation de l'État, de la Région, mais le département a décidé de reconduire et présenter ce dossier à la prochaine commission en mai 2026. On nous accorde de pouvoir commencer nos travaux dès maintenant. Sachant que notre demande sera ou pas, prise en considération.

Une nouvelle délibération doit être prise car un devis a été réactualisé.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du nouveau chiffrage qui s'élève à 81 774,40 € HT.

L'agence du sport de la Région Nouvelle Aquitaine nous accorde 25 727 € de subvention, la DETR 16 854,88 € et nous autorise à demander un acompte de 30% au commencement des travaux. Le Département devrait nous accorder 16 354,88 €. Le Conseil choisi de commander ces travaux pour que les entreprises établissent leur planning et que ce projet puisse commencer début 2026.

Une nouvelle délibération est à prendre pour confirmer le nouveau chiffrage du projet.

Le Conseil Municipal en a délibéré et charge M. le Maire de faire le nécessaire pour la régularisation du dossier en cours.

Installation borne de recharge.

Une offre spéciale pour les petites communes nous a été faite par la société Electic55 Charging. Cette société nous assure l'installation, l'exploitation et la maintenance de bornes de recharge, sans aucun investissement de la collectivité.

- Installation gratuite d'un totem de recharge.
- Aucun coût de maintenance ni de gestion.
- Badges de recharge fournis à la mairie pour ses véhicules techniques, avec un tarif préférentiel au kWh.
- Mise en service rapide (sous 3 mois).
- Les conditions : un engagement sous forme d'une convention d'occupation (20 ans) et que la mairie prenne en charge uniquement les frais du compteur électrique.

En contrepartie, nous recevons une redevance d'occupation correspondant au coût des kWh consommés majorée de 1 centime.

Une rencontre avec un responsable de cette société est prévue le 21 novembre.

Le Conseil décide d'attendre d'avoir tous les éléments avant de s'engager dans ce projet. Affaire à suivre.

Titularisation de Mme Fontaine Noémie.

Mme Fontaine Noémie occupe un poste d'adjoint administratif qui avait été créé comme stagiaire depuis un an. Tout au long de son parcours, les entretiens à chaque trimestre avec sa hiérarchie se sont avérés positifs. M. le Maire indique qu'il ne fait pas opposition à sa titularisation dès le 1^{er} novembre 2025. Toutefois, il souhaite obtenir un vote du Conseil pour confirmer ce choix en excluant du vote la présence de Mme Fontaine Nathalie sa mère.

Le résultat du vote à bulletin secret a été confirmé : votants : 13 ; exprimés : 13 ; pour : 13 ; contre : 0

Modification horaires au 1^{er} novembre : à compter du 1^{er} novembre 2025, son contrat de travail au poste d'adjoint administratif sera de 13h hebdomadaires. Jusqu'à présent elle percevait des heures complémentaires au-delà de 12h, son contrat initial. Un arrêté est nécessaire pour ce changement

du temps de travail. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de modifier la durée horaire hebdomadaire du poste d'adjoint administratif qu'occupe Mme Fontaine Noémie dès le 1^{er} novembre 2025.

Spectacle de Noël des écoles.

En accord avec la commune de St Thomas de Côtac, nous organisons une année sur deux une rencontre des écoles du RPI dans nos communes respectives pour offrir un spectacle aux enfants. Cette année c'est à la commune de St Ciers du Taillon de les recevoir.

M. le Maire présente un devis de la compagnie LÉZ Art Vivants.

Le tarif est de 700 € net, tout compris, spectacle, charges sociales, déplacement, TVA, frais de gestion, droits d'auteurs et autres charges.

Le Conseil Municipal valide ce choix et charge M. le Maire de signer la convention avec cette compagnie.

Ce spectacle se déroulera le jeudi 18 décembre à la salle des fêtes de St Ciers du Taillon.

Tous les enfants se retrouveront à l'école de St Ciers pour partager le repas de Noël ce même jour.

Achat maison 6 place du 8 mai.

Le notaire chargé de la vente nous a fait savoir que la succession au profit de l'indivision Picat arrive à son terme et que nous allons pouvoir procéder à l'acte d'achat. Les frais d'obsèques pour M. Gaboriaud Joël avaient été pris en charge par la commune et nous seront remboursés.

Une délibération avait été prise le 1^{er} août 2019 indiquant la prise en charge des frais d'obsèques pour la somme de 2 123,56 € payée à l'entreprise des Pompes funèbres Guillet.

Une délibération pour l'acquisition de la maison cadastrée AS68 a été prise également le 26 novembre 2024, au prix de 19 000 € hors frais de notaire incluant les parcelles du jardin AS34/AS447/AS449/AS20/AS21.

Cette dépense est inscrite au budget prévisionnel 2025 incluant les frais de notaire.

Le Conseil Municipal charge M. le Maire d'effectuer toutes les démarches et de signer l'acte d'achat, dès que possible.

Ensuite, nous devons débarrasser la maison et consulter des entreprises pour la réfection de la toiture, ces travaux sont très urgents. Pour anticiper, la commission se déplacera pour évaluer ces travaux urgents avant de contacter des entreprises pour la remise en état de la couverture dans un premier temps.

Parking mairie.

Pour ce projet, nous avons retenu l'offre de l'entreprise STPA pour un coût de 42 148,75 € HT.

Notre demande de subvention auprès du département au titre des amendes de police a été acceptée, elle représente la somme de : 29 504,13 € correspondant à 70% du montant HT.

L'entreprise s'engage à faire ces travaux en début d'année 2026. Une déclaration de mise en œuvre de ces travaux sera faite.

Remplacement ordinateur à la Médiathèque.

Après avoir prospecté vers la concurrence et obtenu les renseignements de PM informatique sur le modèle d'occasion proposé, le Conseil se prononce favorable pour l'achat de ce modèle de 3 ans entièrement reconditionné à l'état neuf, avec une garantie de 1 an. Son prix est de 864,00 € TTC.

Questions diverses.

Changement d'horaire

En accord avec M. Jérémy Rousseau, il ne sera plus bénéficiaire de repos compensateur. Le repos compensateur est réservé dans le cadre d'heures supplémentaires effectuées.

Désormais, M. Rousseau fera son temps de 35h hebdomadaires en 5 jours à compter du 1^{er} décembre 2025. Dans un besoin exceptionnel, les heures supplémentaires seront payées au

personnel les ayant faites à la demande de la hiérarchie. Le Conseil valide ce choix.

DECI

Un dossier de demande de subvention avait été déposé auprès de l'État et du département pour l'équipement d'une bâche au lieu-dit « Les Gauthiers » et de la pose d'un poteau « Chez Le Gay ». M. le Maire explique que ce sujet avait été abordé lors de la réunion du 1^{er} juillet évoquant le questionnement de la Sous-Préfecture, qui indiquait la position défavorable du SDIS pour la pose d'une bâche dans le village des « Gauthiers » trop proche des maisons. On nous avait soumis de trouver un autre endroit. A nouveau on nous demande où nous en sommes sur ce projet. Pour le poteau incendie, nous pouvons prétendre à l'attribution de la DETR. « Chez Le Gay », M. le Maire propose de reposer un dossier en 2026 pour la pose d'une citerne enterrée au même endroit si le SDIS valide cette proposition. Cela nécessite d'avoir des nouveaux devis, le coût de cette installation sera supérieur, mais elle peut être réalisable ? En réponse au mail du service départemental, il a été indiqué l'abandon du projet « des Gauthiers » mais pas pour « Chez Le Gay ». Un nouveau dossier pourra être déposé en 2026. Affaire à suivre.

Restauration chemin de croix

Pour compléter les besoins en fourniture pour ces travaux, un devis a été fourni par « le Géant des Beaux-Arts » pour la peinture. **Montant : 217,55 € TTC.** Ce devis vient compléter celui de la première commande de 494,00 € TTC.

Déco de Noël

Cette année nous renouvelons la décoration du bourg avec des Epicéa (22) et 1 Nordmann coupé qui sera placé devant l'église. **Montant du devis : 400,40 € TTC.** Accord du Conseil.

Un choix a été fait par la commission et validé par le Conseil pour l'achat de décorations à installer dans divers points du bourg pour compléter l'existant. **Montant du devis Décolum: 1 048 € TTC.**

Point travaux voirie

Rue de la Fontaine, le curage des fossés et le busage en traversée de route ont été réalisés conformément à la commande par l'entreprise SNC BST d'AVY.

La date des vœux de la municipalité a été fixée le 3 janvier 2026.

Fin de séance 23h15